

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALEAIDES NOMINATIVES :

Nom - N° 2022 - 21

Nombre de membres :	13
Présents :	9
Procurations	1
Absents :	3
Suffrages exprimés	10

REÇU LE

12 DEC. 2022

SOUS-PREFECTURE
DE MONTBRISON

DELIBERATIONS

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS de SAINT-GALMIER

SEANCE DU 01 DECEMBRE 2022



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de ST-GALMIER s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, le JEUDI 1^{er} Décembre 2022 à 18 heures 00,
Sous la Présidence de M. Philippe DENIS, Président, et après convocations régulièrement faites par courriel, le 18 novembre 2022.

Etaient présents : Monsieur le Président Philippe DENIS, Mme la Vice-présidente Christine PALLEY, et Mmes Régine CHEVALLIEZ, Edith CONSIGNY et Solange MORERE membres élus. Mmes Arlette CHABANNE, Jeanine ENSARGUET, Aurélie DESBREE, Monsieur Patrick MIRABEL, membres nommés, représentant la société civile

Absents avec excuses : Mmes Lydie THOLLOT, Marie-Claire MOUCHEL et M. Georges CHAPET, Mme Jeanine RIVOIRE à donner son pouvoir à Mme Arlette CHABANNE

OBJET : ADMINISTRATION**APPROBATION DES DECISIONS DU CCAS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LA CONVOCATION A LA DERNIERE SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022 EN VERTU DE L'ARTICLE R123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (CASF)**

Le conseil d'administration a accordé au Président une délégation de pouvoirs en vertu de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles. Depuis la convocation à la séance du 29 septembre 2022 il a pris les décisions suivantes :

Service social – Secours d'urgence – Aides facultatives :

Date	Secours financiers CCAS
Le 12 octobre 2022	70 euros de Tickets service pendant 3 semaines (fin semaine 44)
Le 09 novembre 2022	20 euros de tickets service pendant 9 semaines (fin semaine 01) 70 euros de tickets service pendant 9 semaines (fin semaine 01) 30 euros de tickets service pendant 9 semaines (fin semaine 01) Colis alimentaire CCAS
Le 16 novembre 2022	20 euros de tickets service pendant 9 semaines (fin semaine 02) 30 euros de tickets service pendant 9 semaines (fin semaine 02) Colis alimentaire CCAS

soit 1740 euros d'aide aux personnes en difficulté. **Approuvé à l'unanimité.**

Ont signé au registre les membres présents.
EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 08 décembre 2022

Transmis à la SP de Montbrison

REÇU LE
12 DEC. 2022
SOUS-PREFECTURE
DE MONTBRISON

Le président,
M. Philippe DENIS



Mis en ligne, le

03 JAN. 2023

MAIRIE DE ST-GALMIER